



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 30 mai 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Roger DALLEVET à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Excusés :

Jacqueline CECCON
Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Carole BERNIGAUD

N° 2024-52 : Adhésion de la communauté de communes au SYANE

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5721-2,

Vu les statuts du Syane et notamment l'article 1,

La Communauté de commune Fier et Usses est un territoire engagé dans la transition énergétique. Elle vient de lancer l'élaboration de son plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le Syane, acteur opérationnel de l'énergie et du numérique, agit depuis plus de 10 ans en faveur de la transition énergétique et numérique, à travers ses actions sur les réseaux et de nombreux services associés. Il apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation et au suivi de leurs actions.

Doté de 7 compétences statutaires, le Syane est autorité organisatrice des services publics de distribution de l'électricité et du gaz. Il intervient également sur l'éclairage public et urbain, les réseaux de chaleur et de froid, la production et la distribution d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, les bornes de recharge pour véhicules électriques, et mobilité propre, le déploiement de la fibre optique et les services numériques.

Une adhésion au Syane permettrait à la communauté de communes de nouer un partenariat fort et pérenne autour des actions de transition énergétique telles que :

- La réalisation d'une stratégie lumière, pour définir une identité nocturne cohérente adaptée aux usages et qui limite les impacts sur la biodiversité, modalités à définir en coordination avec les communes membres ;
- L'accès au service de Conseil en énergie pour une meilleure gestion énergétique du patrimoine et l'accompagnement à la réalisation de projets performants et vertueux sur les bâtiments communautaires, sous condition d'adhésion à ce service optionnel ;
- La poursuite d'une démarche commune de déploiement d'une mobilité propre, par la fourniture d'infrastructures de recharges pour les véhicules, et la participation à la stratégie de déploiement des bornes de recharges avec les communes ainsi que l'accompagnement à la mise en place de solutions de mobilité basée sur des énergies décarbonées ;
- Le développement des énergies renouvelables, par la réalisation d'études de faisabilité d'installations de production et un accompagnement à la mobilisation des porteurs de projets publics ou privés, notamment des centrales villageoises ;
- L'utilisation de l'outil web dénommé « Symaginer », développé par le Syane pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques, outil qui rassemble les données de consommation, production et distribution d'énergies, dont les énergies renouvelables, de l'échelle du bâtiment jusqu'à l'ensemble du territoire départemental. Cet outil est proposé aux intercommunalités, si elles adhèrent au Syndicat, comme un outil partagé, en aide et support au suivi de la mise en œuvre par celles-ci de la planification énergétique.

Le Syane, est un « Syndicat mixte ouvert » ayant actuellement pour adhérents :

- Le Département de la Haute-Savoie
- Les communes de la Haute-Savoie sous concession ENEDIS,
- Les communes et syndicats intercommunaux dont la distribution d'électricité est assurée en régie ou en SEM, à savoir :
 - > Communes de Bonneville, des Houches et de Sallanches,
 - > Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.),
 - > Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de Thônes (S.I.E.V.T.).
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP)

Depuis sa réforme statutaire de 2017, le Syane est ouvert à l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), c'est-à-dire les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes.

Les statuts du Syane précisent que les Communautés de communes désignent, en cas d'adhésion, 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger au Comité syndical.

Par ailleurs, une cotisation fixe annuelle d'adhésion est prévue, calculée sur la base de la population de la collectivité. Le montant de cette cotisation fixé pour 2024 par le Comité du Syane, se situe à 0,30 €/habitant DGF.

Cette cotisation contribue au financement du fonctionnement du Syndicat et aux multiples services apportés de manière mutualisée à ses adhérents.

Considérant que l'adhésion au Syane facilitera la Communauté de communes Fier et Usse dans la poursuite de ses engagements pour la transition écologique et énergétique, en particulier pour la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**adhérer** au Syane à compter du 20 juin 2024,
- D'**autoriser** le Président à signer tous les actes et décisions afférents à cette adhésion,
- D'**approuver** la cotisation instaurée conformément à l'article 8 des statuts du Syane, soit pour 2024 : 2 313.84 € (au prorata temporis, l'adhésion étant effective à la date de délibération concordante du Syane),
- De **désigner** Mme Jacqueline CECCON au sein du Comité du Syane en tant que délégué titulaire et M. Christophe GUITTON en tant que délégué suppléant au sein du Comité du Syane.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Carole BERNIGAUD**

A blue ink signature of Carole Bernigaud.